

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

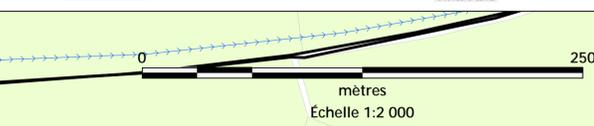
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN N°16g - BLANGY-SOUS-POIX



Opération cofinancée par le fonds européen de développement régional (FEDER)



Légende :

- Urbanisme :**
- Limites communales
 - Dents creuses (AUDDICE, 2021)
 - Hydrologie :**
 - Cours d'eau
 - Mare
 - Surfaces en eau, étangs
 - Réseau pluvial :**
 - Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)
 - Ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - Milieux sensibles :**
 - Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP
 - Zones à Dominante Humide
 - Enveloppe de PPRi
 - Zones inondables

- Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :**
- Haies
 - Talus
- Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :**
- Canalisations
 - Talus / Merlon
 - Fossé / Noue
 - Ouvrage tampon
- Zonage de gestion des eaux pluviales :**
- Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : (ALISE, 2021)**
- Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé
 - Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé
 - Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé
 - Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé
 - Infiltration obligatoire
 - Exutoire à créer
- Prescriptions associées aux dents creuses : (ALISE, 2021)**
- 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
 - 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.
 - 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.
 - 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
 - 2 - Urbanisation ou densification déconseillées.

